#### 1. Devoir d'information

Conformément aux articles 19 et suivants de la loi suisse sur la protection des données (LPD), nous sommes tenus de vous informer sur le traitement de vos données personnelles dans le cadre de votre emploi/candidature :

Organismes responsables pour les processus de traitement des données effectués dans le cadre de votre emploi/candidature :

Weishaupt AG représenté par la direction Thomas Rusch Chrummacherstrasse 8 8954 Geroldswil, Suisse info@weishaupt-ag.ch

Pour toute demande relative à la protection des données, vous pouvez à tout moment vous adresser à votre préposé à la protection des données du groupe Weishaupt conformément à l'article 37 du RGPD : datenschutzbeauftragter@weishaupt.de

## 2. Finalités du traitement des données personnelles

Les finalités pour lesquelles les données personnelles peuvent être traitées sont notamment les suivantes :

- Mise en œuvre de la procédure de candidature
- Exécution du contrat de travail, y compris exécution des obligations légales et relevant d'une convention collective
- Gestion, optimisation des processus et organisation du travail
- Planification économique et du personnel
- Préparation des décisions concernant le personnel et autres décisions de l'entreprise
- Sauvegarde des pièces justificatives pour les litiges judiciaires et extrajudiciaires ainsi que pour les contrôles économiques, fiscaux, de sécurité sociale et autres
- Contrôles de sécurité et de qualité
- Garantie de la santé, de l'égalité et de la sécurité au travail
- Protection des biens et autres droits de l'employeur ou des clients et partenaires commerciaux
- Fin de la relation de travail et exercice des droits des employés

# 3. Bases juridiques du traitement des données personnelles

La collecte et le traitement de vos données personnelles s'effectuent exclusivement dans le cadre des dispositions légales relatives à la protection des données.

Nous ne traitons les données personnelles sensibles conformément à l'art. 5, let. c de la LPD (en particulier les données relatives à la santé) que dans le cadre de l'exercice de droits et de l'exécution d'obligations découlant du droit du travail ainsi que du droit social (par exemple, indication de données relatives à la santé à la caisse d'assurance maladie ou à l'assurance accidents, saisie d'un handicap lourd en raison d'un congé supplémentaire, détermination de la cotisation à l'attention des handicapés, etc.). Par la présente, vous donnez expressément votre accord pour une éventuelle communication de vos données sensibles à des tiers.

Dans la mesure où vous nous avez donné votre accord pour le traitement de vos données personnelles à des fins spécifiques (par exemple lors de votre inscription pour recevoir des newsletters ou pour effectuer une vérification des références, nous traitons vos données personnelles dans le cadre de et sur la base de cet accord, dans la mesure où nous avons besoin d'un tel accord. Un consentement donné peut être révoqué à tout moment, ce qui n'a toutefois aucun effet sur les traitements de données déjà effectués.

## 4. Catégories de destinataires des données personnelles

Les données personnelles ne sont transmises qu'aux personnes et aux services qui en ont besoin pour remplir nos obligations contractuelles et légales. Au sein du groupe, vos données sont transmises à certaines entreprises lorsque celles-ci effectuent des tâches de traitement des données de manière centralisée pour les entreprises rattachées au sein du groupe (par exemple le décompte salarial). En outre, nous pouvons transmettre vos données personnelles à d'autres destinataires en dehors de l'entreprise, dans la mesure où cela est nécessaire pour remplir les obligations contractuelles et légales en tant qu'employeur. Il peut s'agir par exemple des organismes suivants :

- Autorités et organismes publics (par exemple, organismes d'assurance retraite, caisses de prévoyance professionnelles, organismes de sécurité sociale, autorités fiscales, tribunaux)
- Banque de l'employé
- Points de collecte des caisses d'assurance maladie
- Organismes chargés de garantir la prévoyance retraite professionnelle
- Services permettant de verser les prestations ayant une incidence sur les actifs
- Tiers débiteur dans le cas d'une saisie sur salaire et sur traitement
- Administrateur judiciaire en cas de faillite personnelle
  En outre, pour remplir nos obligations contractuelles et légales, nous faisons en partie appel à différents prestataires de services dans le pays et à l'étranger (voir à ce sujet les points 6 et 7).

## 5. Durée du stockage des données

Si nécessaire, nous traitons et enregistrons vos données personnelles pour la durée de notre relation contractuelle, ce qui comprend également l'exécution d'un contrat. Après la fin de la relation contractuelle, nous conservons vos données personnelles aussi longtemps que la loi nous y oblige. De telles obligations de documentation et de conservation découlent par exemple des législations nationales. Les délais qui y sont prescrits pour la documentation ou la conservation des données personnelles doivent en outre être respectés jusqu'à la fin d'une relation commerciale avec le client. En conséquence, il peut être nécessaire de conserver des données personnelles pendant toute la durée de vie, voire au-delà.

Enfin, la durée de conservation des données personnelles s'apprécie en fonction des délais de prescription légaux.

#### 6. Sous-traitance

Pour l'exécution des tâches découlant de la relation de travail, nous faisons appel à des sous-traitants. Conformément à l'article 9 de la LPD, tous les sous-traitants sont tenus, par des garanties contractuelles détaillées, d'assurer la protection de vos données personnelles par des mesures techniques et organisationnelles. Il s'agit notamment d'entreprises dans les catégories suivantes : décomptes salariaux, services de ressources humaines, services d'impression, télécommunications (par ex. téléphone portable de service), services informatiques, services financiers (par ex. prestations ayant une incidence sur les actifs), conseil et consultance.

#### 7. Transmission des données

Une transmission de données personnelles à un pays tiers ou à une organisation internationale n'a lieu

- que si cela est nécessaire pour remplir nos obligations contractuelles de travail ou
- si vous nous avez donné votre consentement après avoir été informé des risques éventuels d'une telle transmission ou
- si le pays tiers s'est vu confirmer par le Conseil fédéral un niveau de protection des données adéquat ou
- en présence de garanties appropriées en matière de protection des données (par ex. des clauses contractuelles types approuvées par le PFPDT, qui peuvent être consultées au lien suivant : https://eurlex.europa.eu/eli/dec\_impl/2021/914/oj?).

## 8. Prise de décision automatisée dans des cas individuels

Pour mener à bien la relation d'emploi, nous ne recourons pas à des prises de décision entièrement automatisées selon l'art. 21 LPD.

## 9. Droit de la personne concernée

Dans le cadre de la législation sur la protection des données qui vous est applicable et dans la mesure où elle le prévoit, vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles, de les rectifier et de demander leur transmission à un autre organisme (« portabilité des données »). Veuillez toutefois noter que nous nous réservons le droit de faire valoir de notre côté les restrictions prévues par la loi, par exemple si nous sommes tenus de conserver ou de traiter certaines données, si nous avons un intérêt prépondérant à le faire (dans la mesure où nous pouvons l'invoquer) ou si nous en avons besoin pour faire valoir des droits. Si des frais sont à votre charge, nous vous en informerons au préalable. Nous vous avons déjà informé au chiffre 3 de la possibilité de révoquer votre consentement. Notez que l'exercice de ces droits peut entrer en conflit avec des accords contractuels et peut avoir des conséquences telles que la résiliation anticipée du contrat ou des conséquences financières. Le cas échéant, nous vous en informerons au préalable, si cela n'est pas déjà prévu par le contrat.

Pour faire valoir vos droits, vous pouvez contacter l'adresse indiquée au chiffre 1.

Toute personne concernée a également le droit d'imposer ses droits en justice ou de déposer une plainte auprès de l'autorité compétente en matière de protection des données. L'autorité de protection des données compétente en Suisse est le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (http://www.edoeb.admin.ch).

## 10. Autorités de surveillance compétentes

Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence

CH - 3003 Berne

Suisse

Tél.: +41 (0)58 462 43 95 Fax: +41 (0)58 465 99 96

Version: Novembre 2023

Max Weishaupt SE, D-88475 Schwendi